

Garantie



GPK (PC) Plaque ondulée Sinus et Trapez 76/18

Nous accordons une garantie de 5 ou 10 ans, selon l'épaisseur du matériau, sur la résistance aux UV, la translucidité, la résistance à la grêle, la rigidité et la résistance mécanique des plaques ondulées GPK PC Sinus 76/18 et Trapez 70/18.

Les plaques ondulées GPK PC sont des plaques extrudées en polycarbonate. La garantie s'applique aux plaques ondulées Sinus et Trapez 76/18 ainsi qu'aux plaques Sinus 177/51, dans des épaisseurs comprises entre 0,5 et 3,0 mm et dans les coloris transparent, brun fumé, noir, blanc opale et gris climat.

Déclarations de garantie

Nous accordons les garanties suivantes pour les plaques ondulées : Épaisseur 0,5 - 0,7 mm : 5 ans contre la rupture due à la grêle jusqu'à une taille de grêlons de 20 mm Épaisseur 0,8 - 1,1 mm : 10 ans contre la rupture due à la grêle jusqu'à une taille de grêlons de 30 mm Épaisseur 1,2 - 2,4 mm : 10 ans contre la rupture due à la grêle jusqu'à une taille de grêlons de 40 mm Épaisseur de 2,5 à 3,0 mm : 10 ans contre la rupture due à la grêle sans restriction Épaisseur de 0,5 à 0,7 mm : 5 ans contre le jaunissement (variation inférieure à 10 DeltaE pour les plaques transparentes et à 15 DeltaE pour les plaques colorées par rapport à la valeur initiale des plaques neuves) 5 ans contre la transmission lumineuse (variation inférieure à 10 % par rapport à la valeur initiale des plaques neuves) Épaisseur de 0,8 à 3,0 mm : 10 ans contre le jaunissement (variation inférieure à 10 DeltaE pour les plaques transparentes et à 15 DeltaE pour les plaques colorées par rapport à la valeur initiale des plaques neuves) 10 ans contre la transmission lumineuse (variation inférieure à 10 % par rapport à la valeur initiale des plaques neuves)

Réalisation de la simulation de grêle :

On parle de bris dû à la grêle au sens de la présente garantie lorsque, lors d'une simulation de grêle, des billes de glace d'un diamètre compris entre 20 et 40 mm, en fonction de l'épaisseur de la plaque comme indiqué ci-dessus, sont projetées à température ambiante sur la surface exposée aux intempéries.

Informations :

Selon une expertise, un grêlon naturel de 23 mm de diamètre a une vitesse d'impact moyenne de 17 m/s et une énergie cinétique de 1 joule. De plus, une étude sur la grêle constate que, par exemple dans la région de Stuttgart, la fréquence moyenne des grêlons d'un diamètre supérieur à 10 mm n'est que de 2,9 %. Pour les grêlons de plus grand diamètre, cette fréquence est encore plus faible.

Conditions de garantie

Les panneaux

- doivent être stockées, transportées, usinées et posées (ou utilisées) conformément aux caractéristiques du matériau,
- ne doivent pas avoir subi de déformation thermique,
- ne doivent pas être altérées par des éléments d'assemblage, de fixation ou d'étanchéité,
- et doivent être protégées contre les effets néfastes des produits chimiques,
- ne doivent pas présenter de rayures.

Cette garantie est valable dans tous les pays d'Europe. Pour toute question relative à la garantie concernant des utilisations hors d'Europe, n'hésitez pas à nous contacter.

Garantie



GPK (PC) Plaque ondulée Sinus et Trapez 76/18

Cas de garantie

Une réclamation au titre de la présente garantie sera prise en compte

- si le défaut apparaît pendant la période de garantie, malgré le respect avéré des conditions de garantie,
- si elle est signalée par écrit sans délai pendant la période de garantie et
- si une facture du vendeur est présentée, indiquant le nom et l'adresse de l'acheteur, la date d'achat, la désignation complète du produit et la quantité du produit.

En cas de réclamation justifiée, nous procédons au remplacement gratuit du matériel pour l'acheteur, départ usine. Si le matériel de remplacement approprié ne peut plus être livré, l'acheteur se verra rembourser le prix d'achat initial. Toute autre prétention est exclue.

Durée de la garantie

Cette garantie prend effet à la date de livraison à l'utilisateur et expire, en ce qui concerne la résistance aux UV, la translucidité et la résistance à la grêle, 10 ans après cette date.

* valable pour les plaques transparentes

Nos informations reflètent, au mieux de nos connaissances, l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Nous les communiquons toutefois sans engagement. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications dans le cadre du progrès technique et du développement opérationnel. L'acheteur n'est pas dispensé de vérifier minutieusement les fonctions et les possibilités d'application des produits par du personnel qualifié à cet effet. Cela vaut également en ce qui concerne le respect des droits de propriété intellectuelle de tiers. La mention de noms commerciaux d'autres entreprises ne constitue pas une recommandation et n'exclut pas l'utilisation d'autres produits similaires.